



UNSA Défense  
AIA Clermont-Ferrand  
161 avenue du Brézet  
63028 Clermont-Fd Cedex 2  
Tél : 04 73 42 56 92  
unsa.aiacf@gmail.com



## • L'EDITO

L'information des adhérents du syndicat UNSA Défense

# Aimer dire et médire...

Priorité au sortant... **Alors Emmanuel Macron, candidat réanimateur ou candidat épidémiologiste?**

«Vous n'avez pas attrapé le Covid donc vous n'êtes pas immunisé. Mais en même temps, tant que vous n'êtes pas immunisé vous êtes confiné. Confiné pour ne pas être infecté. C'est clair non? J'explique pour les nuls...t'as le vacciné et le non vacciné. Le non vacciné il voit le Covid, il peut l'attraper et il peut le transmettre. Et en même temps, t'as le vacciné. Bon il peut attraper le Covid tout pareil et il peut le transmettre aussi... mais il est vacciné.»

• **Jean-Luc Mélenchon, une de vos premières mesures?**

«Immédiatement je remets en cause la théorie de l'héliocentrisme. Il paraît qu'un certain Copernic aurait soi-disant démontré que le soleil est au centre de l'univers et que la Terre tourne autour. Non mais quelle prétention! Tout le monde sait que le soleil tourne autour de moi... parce que l'Univers, c'est comme la République : c'est MOI !!!!»

• **Marine Le Pen, que vous évoque le dialogue social?**

«Je n'ai qu'une parole... hélas je n'ai aucune mémoire. Les syndicats j'y pense et puis j'oublie et parfois j'oublie même avant d'y penser... comme ça, c'est fait. J'ai beaucoup appris de ceux qui développent la stratégie de la calvitie militante... de toujours attaquer par l'arrière.»

• **Fabien Roussel, vous êtes le candidat du parti communiste?**

«Si vous le dites. Soit. Mon programme est simple. Si vous avez un problème et que vous comptez sur moi pour le régler... alors vous avez deux problèmes.»

• **Christiane Taubira, votre candidature « balkanise » la gauche?**

«Vous confondez le parler fleuri et le parloir Fleury...Mérogis. Il y a ceux qui accusent les autres et ceux qui accusent le coup, alors de fait, tous les Hommes ont les mêmes droits mais du commun du lot, il en est qui ont plus de pouvoirs que d'autres, et là est l'inégalité... Aurai-je moins droit à la vacuité que mes camarades?»

• **Valérie Pécresse, le 1<sup>er</sup> trimestre n'est pas brillant, il va falloir vous accrocher au second.**

«J'en parlerai à mon chien. Depuis qu'il est inscrit sur les listes électorales et a voté pour moi aux primaires, il est aussi habilité à signer les cahiers de correspondance. Alors gardez vos sarcasmes. Moi je sais qu'il existe deux types d'électeurs : ceux qui pensent que je me préoccupe de leurs problèmes et... ceux qui pensent.»

• **Eric Zemmour... Serez-vous le père sévère qui persévère et perd ses vers ?**

«Ben voyons! Comme le dit Shakespeare dans Hamlet à la ligne 88 de l'acte 4 scène 3: NON ! Vous savez, moi je suis comme les français et je ferai un geste concernant les prénoms pendant les 10 premières années, cette période où tous les enfants chrétiens, musulmans, juifs ou autres, ont les mêmes prénoms bien français: "Arrête" et "Dépêche-toi"».

• **Oups, excusez-nous Anne Hidalgo, on ne vous avait pas vue.**

«Pas de souci j'ai l'habitude. Sachez que je respecte le droit de chacun d'avoir son propre point de vue mais il n'est pas impossible que tout le monde ait tort.»

• **Philippe Poutou, un mot sur votre programme ?**

«Quand le gouvernement ment... la rue rue.»

• **Yannick Jadot, l'écologie c'est vous non ?**

«Je crie au scandale. Emmanuel Macron m'a tout piqué ma belle stratégie... comme moi, il n'a jamais été au charbon, a des promesses biodégradables, un gouvernement recyclable et il brasse plus d'air qu'un parc d'éoliennes. Un plagiat!»

• **Jean Lassalle, Nathalie Arthaud, Florian Philippot, François Asselineau... un tir groupé peut-être ?**

«Comment un pays peut-il se dire démocratique quand il refuse les demandes des 0,005% des citoyens qui détiennent la vérité?»

~~~~~

**Il y a des mots pour tout et on en fait des phrases pour rien... qui aura le monopole du leurre ?**

Amitiés. Laurent Tintignac

L'important n'est pas de convaincre, mais donner à réfléchir.

**• AU SOMMAIRE**

- TSO – Règlement des TSO 'anciens'
- APRS, le vote CTM
- Urgence salaires – Grève le 17 mars
- Le 8 mars, c'est tous les jours
- Grenelle de la Fonction Publique
- PAT – Etat 2021
- L'Unsa-AIA sur Facebook/Instagram
- ICT-TCT – Coeff et positions
- Prime de rendement OE à 17%
- PSC – Vers l'accord MinArm

n°178 – Mars 2022

# **T**SO – Règlement favorable au dispositif TSO ‘anciens’

La DRHMD communique sur le dispositif dit des ‘TSO anciens’ dont la gestion était difficile, à la fois pour les services RH locaux et pour les élus en CAPSO, devant prendre sur les contingents d’avancement annuels, afin de ne pas pénaliser ces agents au moment de leur admission à la retraite. Pour l’UNSA, ce règlement favorable aux agents répond aux attentes exprimées par vos représentants, en CAPSO comme auprès de la DRHMD.

Le dispositif des « TSO anciens » permet à des TSO des groupes T2 à T6 âgés d’au moins 50 ans qui n’ont pas bénéficié d’un avancement de groupe au cours de leurs 20 dernières années de service, de recevoir la rémunération afférente au groupe immédiatement supérieur sans être formellement promu au groupe supérieur.

**La caisse des dépôts et consignations (CDC) liquide la pension de retraite sur la base du salaire horaire du groupe détenu officiellement par l’agent, et non sur la base du salaire horaire du groupe de rémunération de l’agent.**

Dans ce contexte, le service des pensions et des risques professionnels (SPRP – La Rochelle) a procédé à des échanges avec la CDC sur le calcul d’un paramètre important, à savoir le coefficient de majoration de la pension. **En effet, les modalités de calcul de ce coefficient permettent la prise en compte de la totalité de la rémunération et, dans ce cas, les TSO rémunérés au groupe supérieur peuvent alors bénéficier d’une retraite en relation avec cette rémunération.**

Ces modalités de calcul, conformes à la réglementation, sont désormais partagées par la CDC et ont été validées par la direction du budget.

**A compter du 1er janvier 2022, il n’est donc plus nécessaire de promouvoir des « TSO anciens » sur le contingent d’avancement qui résulte du taux de promotion, solution qui avait été retenue pour ne pas pénaliser les intéressés.**

## TSO

**Je rejoins l’UNSA**

UNSA Défense  
78 et 80 rue Vaneau  
75007 PARIS  
Tel : 01 42 22 37 02  
[Unsa.defense@orange.fr](mailto:Unsa.defense@orange.fr)  
[portail-unsaintrader.gouv.fr](http://portail-unsaintrader.gouv.fr)  
[www.unsadefense.com](http://www.unsadefense.com)  
[@UNSADefense](https://twitter.com/UNSADefense)



LE FIL D'ARINE

# **U**rgence salaires

8 organisations syndicales et de jeunesse font le choix de ce qui les rapproche plutôt que ce qui les divise... et proposent de faire du jeudi 17 mars, une journée nationale et interprofessionnelle, de grève et de mobilisation face à ‘L’urgence salariale’.



Les salariés du secteur public comme privé, les retraités, les jeunes partagent toutes et tous une même priorité face à l’augmentation du coût de la vie, il faut augmenter les salaires, les pensions, les allocations et les bourses étudiantes. La question sociale et salariale s’ancre dans le quotidien des salariés dans les entreprises et les services publics. La jeunesse, elle aussi, est confrontée à une grande précarité de vie et de travail et à la pauvreté.

**En décembre 2021, l’inflation en France a atteint 2,8% sur un an. Près de la moitié provient directement de l’augmentation du prix de l’énergie (carburants, électricité, gaz) et celle des produits alimentaires de première nécessité.** L’enjeu majeur est donc de combattre la stagnation des salaires plus que d’agir sporadiquement sur l’évolution des prix.

**Pour les organisations syndicales UNSA, CGT, FSU, Solidaires et les organisations de jeunesse FIDL, MNL, UNEF et VL :**

- Il faut une revalorisation immédiate de l’ensemble des salaires dans le secteur privé et des traitements dans la fonction publique, en commençant par les plus bas salaires. Ainsi, il est urgent d’agir sur le SMIC et le point d’indice.
- Il est indispensable que les minimas de branche dans le privé et les grilles de salaires dans la Fonction Publique soient automatiquement relevés au niveau du SMIC.
- Cela doit se compléter d’une ouverture rapide de négociations sur la répercussion de ces augmentations sur les échelles de carrière dans le public et les classifications dans le privé.
- Il est aussi important d’augmenter les bourses pour les étudiants et les pensions pour les retraités.
- Il y a urgence également à mettre en œuvre l’égalité salariale et professionnelle entre les femmes et les hommes.

**Pour agir sur ces revendications essentielles, les organisations syndicales CGT, FSU, Solidaires et UNSA, et les organisations de jeunesse FIDL, MNL, UNEF et VL appellent à une journée de grève et de manifestations interprofessionnelles le 17 mars prochain. Elles proposent de construire, dès à présent, les conditions d’un grand 1er mai unitaire.**



## Grenelle de la Fonction Publique

Pour l'UNSA-Fonction Publique, il est indispensable d'ouvrir des discussions pour reconnaître véritablement les 5,5 millions d'agents publics des trois versants, dans leur travail et leurs rémunérations.

### Reconnaître les agents publics

Le chantier de la reconnaissance des agents publics doit être ouvert rapidement avec comme point d'orgue une amélioration de la rémunération des agents publics, d'autant que l'inflation est aujourd'hui galopante.



### Un système qui doit résister à la hausse de l'inflation et garantir le niveau des rémunérations

Les grilles de rémunération, fondées sur la valeur du point d'indice, doivent évoluer afin d'offrir de réelles perspectives de déroulement et de progression de carrière à tous les agents.

Le point d'indice est l'outil qui doit permettre, a minima, de prendre en compte les hausses de l'inflation. Sur cette base, l'UNSA revendique une révision annuelle de la valeur du point d'indice.



### Les hausses des rémunérations indispensables mais pas suffisantes !

A l'UNSA, nous considérons que les conditions de travail et le respect sont au cœur des améliorations qui permettront de redonner du sens au travail des agents et de l'attractivité à la fonction publique. Ouvrir des négociations est aujourd'hui une nécessité absolue. Quelle que soit la nouvelle majorité issue des scrutins de 2022, notre pays ne pourra pas rester longtemps sans que tous les agents publics soient enfin reconnus à la hauteur de leur engagement au service du pays et des Français.



C'est pourquoi l'UNSA demande un Grenelle de la fonction publique et appelle tous les candidats à l'élection présidentielle à préciser et à chiffrer leur programme pour la fonction publique.

## Nouveau – L'UNSA partout avec vous

Retrouvez l'info UNSA-AIA et l'actualité qui vous concerne sur Facebook et Instagram

Sur Facebook

Sur Instagram

Unsa Aia Clermont-Ferrand @unsa.aiaclermontferrand



## Prime de rendement OE

Inscrite au chapitre des mesures catégorielles du budget Défense 2022, le taux moyen de la prime de rendement des personnels à statut ouvrier, passe de 16% à 17%. Cette mesure, bien trop infime pour l'UNSA, ne saurait répondre à l'urgence salariale pour cette population dont l'ensemble des employeurs constate aujourd'hui, et la carence et les difficultés de recrutement et de fidélisation.

Le service des statuts, de la réglementation et des risques professionnels (SRP) de la DRHMD communique **les modalités de mise en paie de cette revalorisation.**

« Le taux moyen de la PR est fixé à 16,5% à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021 et à 17 % à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022. La 1<sup>ère</sup> hausse sera effective sur la paie du mois de février 2022, avec un effet rétroactif au 1<sup>er</sup> octobre 2021. La 2<sup>ème</sup> sera réalisée sur la paie du mois d'avril 2022. Tous les agents ouvriers/CED/TSO bénéficieront de cette mesure quel que soit leur taux actuel de prime de rendement. »

1%

## APRS – Le vote au CTM

Afin de mettre en œuvre cette indemnité APRS (Approbation Pour la Remise en Service des aéronefs) et pour la première fois au ministère des armées, une procédure écrite dématérialisée de

consultation du CTM a été mise en place afin de recueillir l'avis des élus du Comité Technique Ministériel, portant sur les projets de décret et d'arrêtés relatifs à l'attribution de l'indemnité APRS au bénéfice des personnels civils. Cette procédure organisée dans le cadre des dispositions fixées par le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration, que le ministère des armées souhaite réserver à des situations d'urgence exceptionnelle, permettra aux agents concernés de bénéficier plus rapidement du nouveau dispositif indemnitaire prévu par ces deux textes, conformément aux engagements pris au titre de la Loi de Finances Initiale 2022 (LFI).

Au terme de cette procédure, ces deux textes ont recueilli un avis favorable unanime.

► **Taux 1 = 200€ mensuels bruts** au bénéfice des personnels détenteurs d'une habilitation à certifier la remise en service des aéronefs et des équipements.

► **Taux 2 = 100€ mensuels bruts** au bénéfice des personnels directement chargés de la mise en œuvre et de la maintenance des aéronefs qui exécutent effectivement les travaux correspondants.

L'UNSA-Défense propose sans attendre à tous les employeurs concernés, de définir la liste nominative des agents éligibles à ce dispositif. L'UNSA rencontre la DRH de l'Armée de l'Air et la direction du SIAé dans les prochains jours et attend de ces rdv qu'ils apportant tous les éléments d'identification avec, comme prévu par le texte, un effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2022.





# L e 8 mars, c'est tous les jours

Pour l'UNSA, le 8 mars c'est bien toute l'année, quand bien même ce jour symbolise la journée internationale des droits des femmes. L'égalité de toutes et tous, ça ne concerne pas seulement celles et ceux qui se sentent écarté(e)s. Cette liberté relève de notre responsabilité commune! C'est notre combat, en tant que syndicat.

De #MeToo à #NousToutes, c'est la société civile qui s'est mobilisée, c'est la société dans son entier qui doit le rester!

## De son côté l'UNSA s'engage à:

► Mener des actions visant la déconstruction des stéréotypes liés aux représentations « genrées » des métiers.

► Agir pour faire de la prévention des violences sexistes et sexuelles un sujet obligatoire de négociations dans toutes les entreprises et la Fonction publique.

► Militer pour la ratification par la France de la Convention 190 de l'Organisation Internationale du Travail sur la violence et le harcèlement au travail.

► Mettre en place des sessions de formation pour ses militants et adhérents sur la lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes dans le monde du travail.



# P lan d'Accompagnement des Transformations - PAT

Quelques éléments à retenir du Comité de Suivi des Transformations...

=====

► **66 Indemnités de Départ Volontaires (IDV) ont été attribuées en 2021** dont 46 au bénéfice des ouvriers et 20 attribuées aux fonctionnaires pour un montant de 415M€.

► **161 dossiers de demande de rupture conventionnelle ont été déposés pour 47 dossiers validés** pour un montant de 1 587 000€ (répartis entre 23 catégories C, 13 catégories B, 8 catégories A, 2 ouvriers et 1 ICT). **Les ruptures conventionnelles sont financées sur l'enveloppe IDV.**

► La manœuvre OCM (Organisation Centrale du Ministère) a conduit à **la mobilité de 1059 agents dont 507 vers un service déconcentré. 142 postes ont été supprimés et 79 ont fait l'objet d'une modification substantielle.**

# C ontractuels ICT-TCT

Les changements de positions ICT et changements de coefficients TCT. Les niveaux de valeur moyens sont définis lors de votre entretien annuel à travers la FIE (Fiche Individuelle d'Évaluation). Contactez vos délégués UNSA-Défense.



TABLEAU D'AVANCEMENT DES IC-ICT PAR POSITION

| VERS POSITION | ANCIENNETÉ TOTALE     | ANCIENNETÉ POSITION        | COTATION DU POSTE | NIVEAU DE VALEUR MOYEN DES 4 DERNIÈRES ANNÉES |
|---------------|-----------------------|----------------------------|-------------------|-----------------------------------------------|
| II            | 3 ans et âge ≥ 28 ans | 3 ans en I                 | Aucune            | Automatique                                   |
| IIIA          | 8 ans                 | 4 ans en II                | Aucune            | ≥ 6                                           |
| IIIB          | 12 ans                | 4 ans en IIIA              | Aucune            | ≥ 7                                           |
| IIIB sup.     | 15 ans                | 4 ans en IIIB              | ≥ K               | ≥ 8                                           |
| IIIC          | 15 ans                | 4 ans en IIIB ou IIIB sup. | ≥ L               | ≥ 9                                           |

TABLEAU D'AVANCEMENT DES T-ICT PAR COEFFICIENT

| GROUPE | VERS COEFFICIENT | ANCIENNETÉ    | NIVEAU DE VALEUR MOYEN DES 4 DERNIÈRES ANNÉES |
|--------|------------------|---------------|-----------------------------------------------|
| I      | 270              | 3 ans en 255  | Automatique                                   |
| I      | 285              | 2 ans en 270  | Automatique                                   |
| II     | 305              | 1 an en 285   | Automatique                                   |
| II     | 335              | 3 ans en 305  | ≥ 6                                           |
| II     | 365              | 6 ans en 335  | ≥ 7                                           |
| II     | 395              | 10 ans en 365 | ≥ 8                                           |

NOTA : « A noter, l'ancienneté à prendre en compte pour les changements de position et de coefficient au choix est l'ancienneté révolue au 1<sup>er</sup> Janvier de l'année considérée. »

# P SC

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002, l'employeur public prend en charge pour chaque agent public adhérent à une complémentaire santé, mutuelle, un montant forfaitaire de 15€ bruts mensuels.

L'accord Fonction Publique pour atteindre une prise en charge de 50% à compter de 2024 et au plus tard en 2026, a été signé par les 9 organisations syndicales siégeant au Conseil Supérieur de la Fonction Publique, dont l'UNSA.

Chaque département ministériel doit désormais engager les négociations afin de décliner cet accord national, sans possibilité de négocier en-deçà de l'accord national.

**Le Ministère des Armées, à travers la DRHMD, vient de convier les fédérations syndicales à des réunions bilatérales, afin de recueillir leurs attentes et leurs objectifs sur le dispositif MinArm. L'UNSA-Défense y sera pour une déclinaison de cette prise en charge au plus tôt.**

